

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1351 décision n° 1351 du 20 novembre 1946

n° 1351

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 novembre 1946

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro

30 novembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation de sept cent cinquante francs (750 francs) une fois payée, pour premiers frais d'installation, est attribuée à chacun des agents contractuels malgaches débarqués à Djibouti le 15 novembre 1946 dont les noms suivent : Andrianaivavelona (Ludwig) ; Rajonhson ; Rabenahy (Appolinaire). La présente dépense sera provisoirement supportée par le chapitre 17, article 4, paragraphe 1 du budget local (exercice 1946) et réimputée aux divers chapitres de la solde lors de l'affectation de ces agents.